



Termes de référence pour l'évaluation externe de programme / projet

Intitulé du projet :	Autonomisation socioprofessionnelle des jeunes
Organisation(s) partenaire(s) :	Association VINA VO et Environnement (ASSOVIE)
Numéro de projet : (référence BMZ)	1264
Durée de vie du programme/projet :	1er juillet 2016 - 31 mars 2021
Couverture géographique : région, pays	Benin
Financement de :	Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement (BMZ), Oxfam Allemagne
Commanditaire de l'évaluation :	Oxfam Allemagne, Stefanie Beck, Coordinatrice programmes, sbeck@oxfam.de

I. Contexte du projet qui sera évalué

?

Contexte

Au Bénin, le phénomène de l'exode rural des jeunes a entraîné d'importants défis d'intégration ainsi que de nombreux problèmes sociaux. Plusieurs familles pauvres vivant dans les régions rurales du pays placent leurs enfants auprès de fonctionnaires ou d'habitants des villes, espérant que leurs enfants puissent avoir un avenir meilleur et échapper à une vie de labeur aux champs. En effet, le sens symbolique du placement d'enfant a été détourné de son sens pour emprunter la voie de l'exploitation des enfants (enfants domestiques, vendeurs, travailleurs...). La plupart des parents/tuteurs, commerçants et commerçantes des villes, avides de cette main-d'œuvre bon marché, exploitent et maltraitent ces enfants placés vivant aux services d'étrangers bien loin de leur environnement parental. Ils vivent souvent dans des conditions de maltraitance et d'humiliation : cris d'injures à la moindre erreur, ration alimentaire insuffisante, absence de repos, châtiments corporels, mauvaises conditions d'hygiène, tenues vestimentaires pitoyables, toute autre forme de privation) etc. Voilà comment des milliers d'enfants analphabètes ou déscolarisés se retrouvent ainsi « enfants travailleurs » comme domestiques ou vendeurs dans les marchés et quartiers de ville du Bénin.

Face donc à cette situation d'urgence humanitaire, ASSO VIE a progressivement déployé [grâce aux appuis techniques et financiers de ses partenaires : la Coopération canadienne, Oxfam Québec, Oxfam Allemagne, et la Fondation Educo] ses services aux femmes et surtout aux

enfants en situation vulnérable, tout en développant son organisation interne et en augmentant sa visibilité.

Par ailleurs, notons que le volet Orientation, Formation et Insertion Professionnelle (OFIP) s'est développé avec la participation d'une quarantaine de patrons d'atelier de Cotonou et ses environs. Ces centres de formation ont accueilli une soixantaine de jeunes, surtout les filles (98%) pour divers métiers selon le choix des enfants. Ces jeunes et adolescents ont suivi, pendant trois (03) ans, une formation professionnelle de leur choix appuyée par une assistance matérielle, pédagogique, sociale, psychologique, alimentaire et sanitaire.

Cependant, afin de maintenir l'effectif de ce secteur, de susciter l'implication effective et l'engagement des parents/tuteurs, et de motiver les bénéficiaires, un accompagnement psychosocial personnalisé leur est offert. Ainsi, ASSOVIÉ, à travers les interventions de son comité psychosocial a favorisé et a entretenu le plein épanouissement à la maison comme dans les centres de formation des apprenants. Ce comité composé d'assistants sociaux, d'éducateurs spécialisés et de psychologues, a observé, a écouté, a orienté, a conseillé, accompagné, a suivi, [...] et a aidé les jeunes dans la résolution des conflits relationnels, sociaux, psychoaffectifs, etc. auxquelles ils sont confrontés.

Des séances de sensibilisation sont aussi faites à l'endroit des parents/tuteurs des apprenants, des patrons/patronnes d'atelier pour mieux les impliquer dans la prise en charge des jeunes en formation. Ces séances ont porté sur les droits des enfants, les devoirs des parents/tuteurs ou des patrons de centres de formation, la participation des parents/tuteurs dans l'éducation de leurs enfants surtout ceux marginalisés. Aussi, des rencontres sont-elles faites avec les autorités locales et municipales pour discuter sur les notions de droits de l'enfant et solliciter leur appui pour le respect de ces droits.

Breve **description du projet** et sa logique d'impact

L'objectif du projet a été d'améliorer les conditions de vie et les perspectives d'emploi des jeunes vidomègon (des enfants et adolescents qui grandissent loin de leur famille sous tutelle d'une autre famille et parfois dans des conditions précaires et d'exploitation) à Cotonou, Porto-Novo, Abomey Calavi et Ouidah par la mise en place d'un réseau de formation professionnelle durable, qui offre aux jeunes une formation professionnelle qualifiée et donc des opportunités de développement et d'indépendance économique.

Au cours du projet, au moins 75 jeunes ont reçu une formation professionnelle standardisée et de qualité, dispensée par des ateliers artisanaux locaux sélectionnés collaborant avec ASSOVIÉ depuis de nombreuses années. En retour, ces jeunes diplômés, une fois leur formation, garantissent d'accueillir d'autres vidomègons et leur offrir une formation de qualité.

À l'issue de leur formation, les diplômés ont eu le choix de créer des petites entreprises individuelles ou de rejoindre des coopératives spécialement créées. Au moins deux coopératives fonctionnelles existent à la fin du projet et un système d'accompagnement durable a été mis en place pour les jeunes entrepreneurs. En outre, tant l'environnement direct des filles (tuteurs, marchands) que la population en général ont été sensibilisés aux droits des enfants et, dans certains cas, gagnés à la cause de la médiation. Finalement, des actions de plaidoyer et de lobbying à grande échelle ont soutenu et renforcé la cause des enfants au niveau politique et administratif.

En sommes, quatre-vingt-six jeunes (86) dont soixante-six (63) à Cotonou ; treize (13) à Porto et dix (10) à Pahou ; soit neuf (09) garçons et soixante-dix-sept (77) filles, âgé de 14 à 23 ans ont reçu une formation de leur choix de métier dans un centre de formation en partenariat avec Assovie. Au total, 98 jeunes munis d'un certificat de qualification aux métiers viennent de faire un grand pas vers leurs autonomisations. Ce sont 80/81 apprenants présentés à l'examen du CQM session de juin 2020 qui ont obtenu leurs diplômes et 18/18 à la session d'octobre 2020 dont 01 candidate de BMZ et 17 candidats d'Educo. Des 81 apprenants BMZ, soit 72 filles et 09 garçons sont diplômés en couture, coiffure, cuisine, mécanique auto, esthétique, décoration, carrelage, tissage de pagne, broderie, Imprimerie, maintenance en informatique. Dix (10) zones (zones de Gbégamey, d'Abattoir, de Gbèdjromédé, de Létondougbe, de Saint Michel, de Midombo, de Pahou, de Cocotomey, de Vèdoko et de Koutongbé) ont été identifiées et permettent aux jeunes de parcourir moins de distance pour suivre ces cours d'alphabétisation. Les enseignants devant dispenser ces cours ont reçu des formations recyclages pour être mieux outillés afin de mieux accompagner les apprenants.

Pour faciliter une meilleure compréhension des droits de l'enfant et susciter le respect et l'application de ces droits, des séances de formation et d'information ont été organisées à l'endroit des jeunes, des parents/tuteurs, des patrons/patronnes, des vendeurs/vendeuses. Les sensibilisations ont essentiellement porté sur le rappel des principaux droits, mais l'accent a été mis sur le droit à la protection (non-exploitation); le droit à la participation (l'information). Dans la dynamique de sensibiliser une grande partie de la population, le mini film a été réalisé. Il retrace les mauvaises pratiques dans le domaine des droits de l'enfant, ensuite encourage le comportement idéal à afficher dans le respect de ces droits, et enfin, informe la population des voies de dénonciation et la suscite à collaborer, au besoin, pour la résolution des cas dénoncés. Ainsi, à travers des sensibilisations, des émissions télé et radio et la diffusion du mini film Sèna, les questions liées aux droits de l'enfant en vue d'encourager leur respect et leurs applications effectives ont animé nos débats avec les jeunes, les parents/tuteurs, les patrons/patronnes, les zems et les marchands. Notons également à propos de la pandémie du coronavirus que les populations et les marchands qui semblaient indifférents ont pris conscience de la gravité de la situation et ont largement participé à la campagne de sensibilisation et se sont engagés aux respects des gestes barrières. Par ailleurs, grâce à la générosité des partenaires BMZ et OXFAM Allemagne, nous avons contribué à la lutte contre la pandémie par une campagne de sensibilisation et un don de matériels/kits sanitaires aux populations et communautés vulnérables qui sont nos bénéficiaires. Cela a contribué à améliorer le tableau social, le quotidien des communautés leurs rapport à la Covid-19. La crainte de contamination à la Covid-19 est effective. Le quotidien même si elle continue son cours presque normal reste néanmoins perturbée. Sensibiliser les femmes et autres usagers des marchés à l'existence du coronavirus et les moyens de lutte les plus efficaces contre la maladie est une mission pour laquelle il est capital de fédérer toutes les forces existantes.

Pour l'épanouissement et l'équilibre psychoaffectif des jeunes, l'équipe psychosociale composée des disciplines de psychologie, d'assistance sociale, d'éducation spécialisée, a structuré son accompagnement autour de deux axes à savoir : primo, un accompagnement psychosocial personnalisé a été essentiellement fait des visites sur les points d'écoute et dans les ateliers pour observer la dynamique de groupe au cours de l'apprentissage ; des visites à domicile pour infirmer la vulnérabilité et l'éligibilité des familles et des apprenants (enfants candidats à la formation professionnelle), des entretiens diagnostiques à visée thérapeutiques pour permettre aux apprenants d'extérioriser leurs ressentis, les écouter en vue de leur favoriser un meilleur épanouissement sur tous les plans ; des appuis conseils-techniques aux

parents/tuteurs, aux patrons/patronnes d'atelier, pour mieux gérer les difficultés qu'ils rencontrent dans l'encadrement des apprenants. Secundo, des sensibilisations et des séances d'échange sur les notions de droits de l'enfant pour former et informer les patrons/patronnes, les parents/tuteurs et les apprenants. Chaque apprenant est répertorié par son dossier dans les fichiers d'Assovie pour un meilleur suivi. Enfin, l'accompagnement de l'équipe psychosociale a été structuré autour des difficultés des apprenants. Car d'un autre côté, bien que les marchands et marchandes, les usagers des marchés, les parents et tuteurs, les patrons, les enfants et les autorités locales ont été suffisamment informés et nous avons pu développer une stratégie adaptée à la situation socio-sanitaire de notre pays pour faire le plaidoyer sur la défense des droits de l'enfant : éducation et protection de l'enfant, zéro enfant hors du système scolaire. Ledit plaidoyer a été adressé au ministère de l'enseignement maternel et primaire, au ministère de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle (à travers différents regroupements des artisans) et le ministère des affaires sociales et de la microfinance (via les centres de promotions sociales).

Une mini-étude en vue du plaidoyer, nous a permis de faire l'inventaire des lois béninoises en matière des droits de l'enfant, expose le degré d'application des lois et fait des recommandations des domaines à cibler pour un plaidoyer à l'endroit des autorités et de la communauté. A l'issue, de cette étude et sur les recommandations des consultants en plaidoyer, nous avons orienté le plaidoyer sur la défense des droits de l'enfant : éducation et protection de l'enfant. En effet, le thème du plaidoyer est : « zéro enfant béninois hors du système scolaire ». Il est simultanément dirigé vers les Ministère des Enseignements Maternels et Primaires ; le Ministère de la Famille, des Affaires Sociales et des Microfinances et le Ministère de la Justice. Par ailleurs, les marchands et marchandes, les usagers des marchés, les conducteurs de taxi moto (Zems), les parents et tuteurs, les patrons, les enfants et les autorités locales sont étroitement associés à ce projet de plaidoyer. Cf le tableau CMR en annexe.

II. Objectifs et utilisation de l'évaluation

?

Objectifs de l'évaluation

L'objectif général de l'évaluation est de faire ressortir la pertinence, l'efficience, l'efficacité mais aussi les changements les plus significatifs dans la vie des bénéficiaires du projet. Au-delà, on s'attend à ce que l'évaluation nous livre les leçons du processus d'apprentissage et des manières de faire autre à capitaliser dans nos interventions futures auprès des publics cibles vulnérables que sont les jeunes adolescents et surtout les jeunes adolescentes placées. L'idée d'un modèle d'intervention pour renforcer les capacités des bénéficiaires dans un cadre coopératif à succès pour un bon développement de leur carrière professionnelle est à envisager sous forme de proposition intégrée dans le rapport final de l'évaluation.

De façon spécifique dans le sens de la durabilité et de la redevabilité du projet (critères-OCDE-CAD), L'évaluation doit nous permettre de montrer :

- Les progrès réalisés en mesurant sur la base des indicateurs, l'écart entre les résultats attendus et ceux obtenus à la fin du projet ;

- Les effets de la théorie du changement et la stratégie de la mise en œuvre du projet en mettant l'accent sur les manières d'intervenir qui se sont révélées efficaces ainsi que les difficultés rencontrées et surmontées lors de la mise en œuvre du projet (par exemple, en cas de non-atteinte des objectifs du projet, établir si le problème réside dans la théorie du changement ou dans les difficultés de mise en œuvre y compris le contexte institutionnel, et si cela entraîne des conséquences positives ou négatives inattendues) (**efficacité**) ;
- La mesure dans laquelle l'intervention est adaptée aux politiques nationales et aux priorités des personnes et communautés censées en bénéficier (référence explicite au vécu et aux opinions des femmes et des autres groupes marginalisés) (**pertinence**) ;
- L'utilisation économique et efficiente des ressources financières du projet ou programme (**efficience**) ;
- La « accountability » / « redevabilité » du partenaire envers les communautés (femmes, hommes, filles, jeunes et groupes vulnérables), autres partenaires et acteurs. Avec quelle efficacité le partenaire a-t-il travaillé avec les autres acteurs (partenaires, autorités locales, autres acteurs) et comment le partenaire les a-t-il impliqués dans le déroulement du projet ? Les aspects de prise en compte de questions de droits de l'homme et les questions de justice du genre (**accountability**) ;
- Le niveau d'autonomisation des bénéficiaires à la fin du projet, pour pouvoir se dire qu'ils ou elles sont assez renforcées pour poursuivre leur insertion sur le marché professionnel.

Utilisateurs des résultats de l'évaluation

Utilisateurs / destinataires principaux :

ASSOVIE et Oxfam espèrent que cette évaluation mettra en évidence des éléments d'améliorations à mettre à l'échelle dans les futurs programmes et projets similaires. Le BMZ, en tant que bailleur, souhaite savoir si le projet a produit les résultats et l'impact attendus.

Utilisateurs / destinataires secondaires :

Les bénéficiaires de l'intervention, les organisations ayant les mêmes idées dans le pays du projet et en Allemagne, la confédération d'Oxfam, les donateurs privés et publics.

III. Résultats attendus et questions d'évaluation

?

Résultats attendus

L'analyse des données devra permettre d'évaluer le niveau d'atteinte des objectifs poursuivis par le projet, les bonnes pratiques et les leçons apprises de la mise en œuvre du projet.

De façon spécifique le rapport d'évaluation devra fournir des informations sûres :

- ✓ Le bilan des activités du projet et effets/impacts ;
- ✓ Les résultats obtenus et la réalisation des objectifs du projet à travers la mesure des indicateurs en comparant ces données avec celles du cadre logique ;
- ✓ Le niveau d'appropriation des acquis du projet ;
- ✓ L'efficacité de l'organisation mise en place pour la mise en œuvre du projet ;
- ✓ L'efficacité de la stratégie d'intervention ;
- ✓ L'efficacité du système de suivi et évaluation mise en place pour le suivi du projet ;
- ✓ L'efficience dans la mise en œuvre du projet ;
- ✓ Les pistes et conditions de durabilité des acquis du projet (les aspects financier et économique, institutionnel, et socioculturel) ;
- ✓ Les effets immédiats observables du projet ;
- ✓ Les forces et faiblesses du projet ;
- ✓ Les leçons apprises, et les bonnes pratiques de la mise en œuvre du projet ;
- ✓ Une pratique innovante à mettre à l'échelle ainsi que les conditions de mise à l'échelle ;
- ✓ Des propositions, recommandations, et/ou suggestions à formuler pour chacun des résultats obtenus.

Questions d'évaluation

Outre la vérification des objectifs, résultats et indicateurs définis dans la description du projet (voir convention de financement), l'évaluation devrait notamment clarifier les questions supplémentaires suivantes

- Quelles opportunités de développement les bénéficiaires auraient-ils probablement eu sans le soutien d'ASSOVIE ?
- Le soutien reçu contribue-t-il à une réelle autonomisation des jeunes ? Les dépendances et les obligations sociales et interfamiliales ont-elles été réduites, voire augmentées ?
- Quelles sont les chances des jeunes de gagner leur vie avec les compétences qu'ils ont acquises ? Y a-t-il des différences entre les types de métiers (p.ex. des métiers particulièrement prometteurs et porteur à l'avenir) ?
- Dans quelle mesure le système conçu est-il viable et durable en ce qui concerne la formation ou le transfert de connaissances à d'autres jeunes par les diplômés ?
- Quel changement le projet a-t-il apporté au sein des familles des jeunes ? Y a-t-il une plus grande sensibilisation aux droits de l'enfant ?
- Quelle a été la contribution du projet à la sensibilisation de la population à un plus grand respect des droits de l'enfant ? Cette contribution est-elle mesurable ou quantifiable de quelque manière que ce soit ?
- Qu'est-ce qu'il faut faire autrement si nous devons reprendre le même projet pour avoir plus de résultats d'impacts ?

- Quel aurait été le meilleur modèle coopératif pour maintenir les bénéficiaires sur le marché de leur secteur d'apprentissage ou secteur de métier ?
- Ce projet a-t-il contribué à l'atteinte aux ODD, au Programme d'Action du Gouvernement et aux politiques communales ?
- Quels sont les goulots d'étranglement des coopératives ?

IV. Processus et méthodologie de l'évaluation

?

Processus de l'évaluation

L'évaluation aura lieu en **trois phases** :

Phase I : Préparation et revue documentaire

L'étude de tous les rapports et documents disponibles auprès d'ASSOVIE et d'Oxfam. Il s'agira entre autres des documents du projet et des rapports de mise en œuvre, des rapports de formation et d'activités, etc. Tous les documents nécessaires à l'évaluation seront mis à la disposition du bureau d'études/consultant(e).

Phase II : La phase de terrain comprenant

- les échanges (entretien individuel, entretien de groupe, etc.) avec les agents d'ASSOVIE et d'OXFAM sur le programme
- les visites sur les lieux et les échanges avec les bénéficiaires, communautés, partenaires etc. à Cotonou Ville et Porto-Novo (en collaboration avec l'équipe psychosociale)
- La synthèse des informations reçues
- « Atelier de partage des résultats » / restitution avec le personnel du projet pour la vérification des observations et en tirer des conclusions et des recommandations conjointes

La collecte de données quantitatives n'est pas une des priorités de cette évaluation finale. Les données quantitatives pourront être tirées des rapports d'avancement et d'autres documents de base. Néanmoins des données quantitatives pourront être collectées dans le cas où des données ne sont pas disponibles dans les documents déjà existants et où elles sont jugées comme indispensables pour l'évaluation de l'impact sur les bénéficiaires.

Sur le terrain, le focus sera mis sur la collecte de données qualitatives (Les histoires de vie, les narrations indicateurs de changements significatifs à croiser avec les données quantitatives).

La collection des données devra également permettre une réflexion interne de l'équipe.

Phase III :

Les consultant(e)s vont rédiger un premier rapport provisoire d'évaluation et vont le partager avec ASSOVIE et Oxfam pour recevoir un feedback. Ce sera le rôle des consultant(e)s d'intégrer les commentaires et suggestions d'ASSOVIE et d'Oxfam pour finaliser le rapport.

Méthodologie

L'évaluation de ce projet se fera à travers un processus **participatif** qui permettra la participation des femmes, hommes, jeunes et groupes marginalisés, en prenant en compte l'équité du genre

et les différences culturelles. Toutes les données collectées devront être désagrégées par genre et doivent être sensibles à la justice du genre. Tous les acteurs de mise en œuvre du projet seront impliqués, à savoir les personnes ciblées, les autorités locales, les partenaires, Oxfam, et d'autres acteurs identifiés comme important pour l'atteinte des objectifs.

L'offre devrait définir et décrire **la méthodologie et les outils** de collecte de données qui vont être utilisés par le/la/les consultant(e)s. Le/la/les consultant(e)s est/sont demandé(s) d'y décrire également selon quels critères il/elle/ils veut/veulent identifier leurs interlocuteurs. Au minimum, les méthodologiques suivantes doivent figurer dans l'offre formulée par le/la/les consultant(e)s:

- La description des différentes phases de l'approche d'évaluation proposée,
- Les sources d'information qui vont être utilisées pour la collecte des données,
- Les stratégies d'échantillonnage, notamment le secteur et le groupe de population représentés dans l'échantillon, les procédures d'échantillonnage et la taille de l'échantillon,
- Les instruments à utiliser pour la collecte de données,
- Les différentes méthodes d'analyse des données qui seront mises en œuvre.

V. Équipe d'évaluation : Conditions requises pour le profil de l'équipe

Profil souhaité du/de la/des évaluateur/trice(s) et description de l'équipe d'évaluation et de sa composition

La présente consultation s'adresse aux bureaux d'études / consultant(e)s régulièrement installés au Bénin.

Les consultant(e)s doivent posséder des compétences et une expérience éprouvée en matière d'évaluation, des connaissances et des compétences méthodologiques distinctes (qualitatives et quantitatives), de solides compétences en matière d'analyse et de facilitation, d'expertise technique dans le domaine programmatique et d'expérience de la mise en œuvre.

En plus, ils/elles doivent avoir des connaissances en sciences sociales, des notions sur les droits de l'enfant et être disposé(e)s à intégrer dans leur méthodologie les politiques de protection et bien-être de l'enfant.

Afin de faciliter l'accès des bénéficiaires femmes et hommes, il serait idéal de disposer d'une équipe composée d'une évaluatrice et d'un évaluateur pendant les jours de collecte des données (pour le reste de la période d'évaluation un seul évaluateur peut être budgétisé).

Il faut noter que les personnes dont les CV figureront dans l'offre des consultants seront obligatoirement ceux-là qui effectueront le travail demandé.

VI. Calendrier, budget, logistique et livrables

Calendrier de la mission:

La consultation ne saurait excéder 21 jours. Cette durée intègre le temps qui sera consacré aux amendements des rapports provisoires et finaux. Quant au rapport définitif, il sera remis à Oxfam Allemagne et ASSOVIÉ au plus tard le 19 mars 2021.

Le/La consultant(e) justifiera la méthodologie et les ressources utilisées pour respecter le chronogramme proposé.

No.	Activités	Nombre de jours
1	Préparation de l'évaluation	
1.1		
1.2		
1.3		
2	Travail sur le terrain et atelier de partage des résultats provisoires	
2.1		
2.2		
2.3		
3	Rapport final de l'évaluation	
3.1		
3.2		
Total		

Budget:

	Unité	Quantité	Prix par unité (EUR)	Coût total (EUR)
Consultant/e(s)				
Honoraire*	jour			
Transport*				
Autres coûts				
Total				

* Les pièces justificatives (factures) devront être partagées avec OXFAM immédiatement après la fin de la mission.

Détails du paiement : Le/ la consultant(e) préfinancera toutes ses dépenses pendant la mission. Ces coûts seront couverts par le montant convenu dans le contrat, à recevoir à travers OXFAM au Bénin

à la fin de la consultation. Le paiement total aura lieu après la remise du rapport d'évaluation définitif en qualité satisfaisante. Le paiement sera effectué par virement bancaire à la réception des factures fiscales conformément aux tranches convenues. Une avance qui ne dépasse pas 50 % des coûts totaux peut être transférée sur demande du/ de la consultant(e).

Logistique : Le/ La consultant(e) aura la charge d'organiser les moyens de transport liés à l'évaluation et de les budgétiser dans son offre. ASSOVIÉ facilitera la recherche des salles de réunion ou lieux de rencontres là où cela sera nécessaire.

Documents à produire :

- **Un chronogramme de la mission :** A l'issue de la signature du contrat le/la consultant(e) proposera un chronogramme révisé de la mission.
- **Des outils de collecte de données :** le/ la Consultant(e) élaborera et proposera des outils de collecte qui seront amendés par ASSOVIÉ et Oxfam.
- **Un rapport provisoire** sera élaboré. Celui-ci sera soumis par le/ la consultant(e)/Bureau d'études à Oxfam et ASSOVIÉ pour révision et amendements.
- **Un rapport définitif** sera élaboré en français qui devrait couvrir les éléments suivants :
 1. **Page de couverture** (y compris intitulé de l'évaluation, intitulé du programme/projet ; couverture géographique ; date de finalisation du rapport ; nom et (si disponible) logo du/des évaluateur(s) ; logo d'Oxfam ; reconnaissance du soutien du bailleur institutionnel ; mention claire de l'impossibilité d'utiliser ce rapport à l'externe)
 2. **Table des matières**
 3. **Résumé** (qui peut être utilisé comme document indépendant et qui comprend contexte, résultats et conclusions, recommandations, leçons apprises)
 4. **Introduction** (y compris une brève présentation du projet, justification et objectifs, description de l'évaluation aussi bien que l'approche et les limites)
 5. **Intervention et contexte**
 6. **Méthodologie** (dont une indication des éventuelles limites perçues de l'évaluation ; protection et consentement des participants à l'évaluation)
 7. **Présentation des résultats et de leur analyse** (en ce qui concerne l'efficacité, l'efficience, la pertinence, la durabilité, l'impact)
 8. **Représentation d'exemples de Bonne Pratique** (voir l'annexe I pour plus de détails)
 9. **Conclusions**
 10. **Enseignements tirés et recommandations (communication pour un changement de comportement, etc.)**
 11. **Annexes** (Termes de référence ; processus et calendrier de l'évaluation ; liste des personnes interrogées (nom, fonction et lieu de travail) et des endroits visités ; bibliographie et liste des documents utilisés ; **lien** vers les annexes méthodologiques : Proposition d'évaluation, Instruments d'évaluation (p.ex. questionnaires, guides d'entretien), Données collectées)

VII. Responsabilités et modalités de gestion

?

La coordinatrice des programmes d'Oxfam Allemagne, Stefanie Beck (sbeck@oxfam.de) et, en son absence, le responsable des projets Frank Falkenburg (ffalkenburg@oxfam.de) assureront la liaison avec le/la/les consultant/e(s) chargé d'exécuter la mission. Le personnel d'ASSOVIE se chargera de faciliter le processus d'évaluation dans la zone d'intervention et d'apporter une contribution à l'évaluation.

VIII. Diffusion et utilisation des résultats d'évaluation

?

Après la finalisation de la mission, les consultant(e)s vont réaliser un atelier de restitution avec l'équipe de ASSOVIÉ et autres concernés pour partager les conclusions de l'évaluation, les leçons apprises et les recommandations.

Après la finalisation de l'évaluation, ASSOVIÉ aura la charge de partager les conclusions de l'évaluation avec les bénéficiaires du projet, partenaires et autres acteurs pertinents. Le rapport final (ou un résumé du rapport) sera publié sur le site web d'Oxfam et mis à disposition aux bailleurs de fonds.

IX. Processus de sélection de l'évaluateur ou de l'équipe d'évaluation

?

Les offres techniques et financières de consultation pour cette évaluation doivent être soumises par voie électronique à Oxfam et ASSOVIÉ au plus tard le 18 février 2021 en utilisant les adresses e-mail suivants :

OXFAM Allemagne, représenté par Mme Stefanie BECK, sbeck@oxfam.de

OXFAM au Bénin, représenté par Denis.Lawson@oxfam.org

ASSOVIE, représenté par M Christophe MEKOUN, m.christophe@assovie.org

La sélection finale des consultant(e)s sera communiquée au plus tard le 20 février 2021.

Les critères de sélection sont :

- La qualité de la méthodologie proposée et les aspects qui permettront à Oxfam d'évaluer que la méthodologie et les outils proposés sont adaptés aux besoins spécifiques d'évaluation,
- Le profil, les compétences et expériences de l'équipe des consultant(e)s,
- Le caractère approprié de l'offre financière pour les activités et le personnel proposé, en relation avec le budget d'Oxfam.

Annexe I: Modèle de Bonne Pratique

Si possible, l'évaluation doit fournir un ou deux exemples clés de Bonne Pratique du projet. Ces exemples doivent être en relation avec le domaine technique de l'intervention, soit en termes de procédés ou systèmes, et doit être potentiellement applicable dans d'autres contextes. Cet exemple de Bonne Pratique doit être présenté dans le résumé exécutif et/ou dans le corps du texte du rapport.

Titre de la Bonne Pratique
<i>(Max 30 mots)</i>
Elément novateur & caractéristiques clés
<i>(Qu'est-ce qui rend la bonne pratique sélectionnée différente ?)</i>
Contexte de la Bonne Pratique
<i>(Quelle était la justification de cette bonne pratique ? Quels facteurs/idées/développements/événements ont mené à l'adoption de cette bonne pratique? Pourquoi et en quoi était-ce préférable à d'autres alternatives ?)</i>
Explication supplémentaire sur la Bonne Pratique choisie
<i>(Elaborer sur les caractéristiques clés de la bonne pratique choisie. Comment celle-ci fonctionne dans la réalité ? Qu'est-ce que cela implique ? Comment a-t-elle été reçue par les communautés locales ? Quelles étaient certaines de ses plus importantes/pertinentes caractéristiques ? Qu'est-ce qui l'a rendue unique ?)</i>
Recommandations pratiques/spécifiques pour la reproduire
<i>(Comment la pratique sélectionnée peut-elle être reproduite de manière plus vaste ? Cette pratique peut-elle être répliquée (partiellement ou complètement) par d'autres programmes ? Qu'est-ce que cela demanderait au niveau pratique ? Qu'est-ce que cela demanderait au niveau des politiques ?)</i>
Comment la Bonne Pratique peut-elle être développée à l'avenir ?
<i>(Présenter les étapes à suivre pour améliorer la pratique et pour que la mission puisse encore tirer meilleur parti de cette bonne pratique)</i>

Annexe II : Modèle de changement le plus significatif

Annexe III : Modèle de cadre coopératif probable adapté à ce type d'intervention et les secteurs de métier.

Annexe IV : Autres Annexes : les visuels (photos et capsules vidéo) et les narrations de changements qui permettent de lire les impacts du projet en dehors des données qualitatives



	Indicateurs (veuillez rapporter pour chaque indicateur séparément)			
	Situation de départ (baseline)	Situation envisagée	Situation actuelle	Commentaires sur les différences dans l'atteinte des indicateurs/ objectifs et comment vous comptez réduire les différences.
Résultat A : Des adolescents vulnérables reçoivent une formation professionnelle qualifiée et adaptée de leur choix		Indicateur 1 : 75 adolescents sont insérés avec succès dans des entreprises artisanales de formation qualifiées et reçoivent des traitements en espèce et en nature y liés (frais de formation, prise en charge sanitaire, transport, kits de formation)	Sur les 86 adolescents insérés avec succès dans des entreprises artisanales de formations qualifiées, 76 adolescents ont été régulièrement formés et pris en charge : (frais de formation, prise en charge sanitaire, transport, kits de formation). Et, 83 apprenants qui ont suivi une formation de 03 ans sont présentés à l'examen du CQM. Soit à date, des 115% de jeunes inscrits, 101% poursuivent leurs formations et 111% sont présentés à l'examen du CQM.	Explication des 07 retours : <ul style="list-style-type: none"> - Des cinq (05) ayant abandonnés pour des raisons de déménagement imprévu de leurs parents/tuteurs, deux (02) sont revenus ; - Des trois (03) retournées chez les parents pour des raisons familiales, deux (02) sont revenus ; - Celle qui était enceinte est revenue après son accouchement. - Et, deux (02) autres filles finissantes (en fin d'apprentissage) et en situation de vulnérabilité ont été ajoutés. Donc quatre-vingt-trois (83) sur quatre-vingt-six (86) apprenants insérés, ont suivi la formation professionnelle.
		Indicateur 2 : des accords écrits avec les tuteurs sont existants, qui règlent d'une manière contraignante les temps d'absence des jeunes	Tous les parents/tuteurs des jeunes en formation ont signé des contrats et des engagements pour un meilleur accompagnement dans la formation de leurs enfants.	Fiches d'engagement des parents.
		Indicateur 3 : 90% des jeunes inscrits suivent régulièrement la formation de leur choix et participent aux activités d'accompagnement (sensibilisation/éducation sexuelle etc.)	(83/86) = 96% des jeunes inscrits soit 111% de l'effectif du projet (83/75), suivent régulièrement la formation de leur choix et participent aux activités d'accompagnement (sensibilisation/ éducation sexuelle, etc.)	Finallement 03 apprenants ont définitivement abandonné sur 86 apprenants insérés.
Résultat B : Un réseau des entreprises artisanales de formation, spécifiquement formées et dotées des standards de qualité,		Indicateur 1 : au moins 50 ateliers fiables sont identifiés selon des critères précis	Sur 60 ateliers fiables identifiés selon des critères précis 60 sont toujours en collaboration (une dizaine de demandes) pour assurer une formation de qualité aux apprenants.	01 patron a fermé ces portes pour des problèmes d'ordre familiale (car atelier était dans le domicile familial) et a abandon de l'apprenant dans le second atelier et le second patron pour des raisons sanitaires.
		Indicateur 2 : des contrats de formation, qui précisent le contenu et la durée de la formation, ainsi que les obligations de toutes les parties prenantes sont existantes et respectées	Des clauses de formation existe et ont été signés et se respectent ainsi que des contrats de formation. Toutefois, certains tuteurs ont toujours besoin de rappels à l'ordre et des mis en garde pour les respecter.	Existence de contrats tripartites personnalisés par apprenant.

assure l'excellence dans la formation des	Indicateur 3 : les formateurs/maîtres d'apprentissage se réunissent régulièrement pour un échange d'expériences ; une supervision mutuelle est organisée	Nous sommes à ce jour à 100% de réalisation de cette activité aussi en dehors des réunions internes, plusieurs autres réunions informelles/extraordinaires sur initiative des patrons et patronnes ou à la demande d'Assovie ont été tenues avec le bureau en vue de régler des urgences et/ou des conflits tant relationnel que professionnel.	Existence de listes de présence et de quelques rapports de séance. Etant donné que nous avons à faire avec des artisans, nous n'avons pas été rigoureux sur le rapportage.
	Indicateur 4 : les modules de formation par métiers sont harmonisés	Les modules de formation en couture et en coiffure ont été harmonisés et les patrons/patronnes ont reçu des formations sur ces modules	Existence de la matrice des métiers.
	Indicateur 5 : Au moins 75% des adolescents, après avoir reçu leur certificat de formation, s'engage dans la formation d'autres apprentis	A ce niveau, par expérience avec les jeunes patrons de notre projet futura (projet précédent le projet BMZ), une bonne dizaine des jeunes ayant obtenus leurs attestations de fin de formation sont installés à leur propre compte et participent à la formation de d'autres jeunes apprentis. Par ailleurs, les 27 apprenants actuellement engagés à faire partir de la coopérative, participeront à la formation d'autres jeunes et la vingtaine qui sera probablement installée à leur propre compte et la douzaine qui seront employés par d'autres patrons, participeront également à leurs manières à la formation d'autres jeunes apprentis.	Certes nous avons une estimation d'environ 78%. Mais l'exactitude des statistiques de cette activité ne sera effective qu'à l'issu du projet en décembre 2020. Ces statistiques seront justifiées dans nos rapport de suivi post formation.
Résultat C : Les jeunes après formation sont insérés sur le marché de l'emploi	Indicateur 1 : 90 % des jeunes réussissent au test du Certificat de Qualification des Métiers (QCM)	Des dispositions ayant été prise très tôt pour garantir l'atteinte de cet objectif. Des 83 apprentis présentés à l'examen du CQM le 08 juillet 2020 et 80 sont admis sur les 80 ayant composés soit un résultat de 100% et en octobre 01 apprenante qui n'avait pas composée à la session précédente obtient à son tour le CQM portant ainsi à 81 admis sur 81 ayant composés soit 100% de réussite.	Deux apprenants se sont retrouvés simultanément sur des listes différentes dont celles d'Assovie. Ils ne font pas partir des apprenants pris en compte depuis le début du projet. Ils ont été reperchés en cours de route. Aussi, selon nos informations, ont également réussi leurs CQM.
	Indicateur 2 : au moins 30 jeunes ont trouvé un emploi ou se sont installés à leur propre compte	En ce qui concerne cette activité, nous pouvons retenir que jusqu'ici aucun des 81 diplômés n'a abandonné. Nous pouvons les répartir en trois sections d'orientation à savoir : <ul style="list-style-type: none"> • 27 ont actuellement fait le choix de la coopérative ; • Environ une quarantaine manifeste le désire avec l'appui de leurs parents de s'installer à leurs propres comptes ; • Et une quinzaine sont sollicités par leurs patrons ou ont été positionnés par leurs patrons comme contractuels (ils sont employés et rémunérés). 	En sommes, pour ce qui est de cette activité, plus de 40 jeunes patrons vont être d'une certaine manière directement insérés dans la population active du pays et participer au développement du pays à travers son économie informelle (40/30 soit 133% d'atteinte de cet objectif).
	Indicateur 3 : au moins 15 jeunes travaillent en coopérative de couture	Actuellement, 12 apprenants sur 15 en couture se sont engagés soit 80%.	

		Indicateur 4 : au moins 15 jeunes travaillent en coopérative de coiffure	Actuellement, 15 apprenants sur 15 en coiffure se sont engagés soit 100%.	
Résultat D : Les campagnes d'information, le plaidoyer et l'influence politique font accroître la prise de conscience publique des droits de l'enfant		Indicateur 1 : De 480 marchandes sensibilisées/formées, au moins 50% continuent à disséminer les notions sur les droits de l'enfant	Pour 480 (100% de l'effectif prévus par le projet) marchandes et marchands formés au cours des trois vagues de formations sur 11 thèmes liés aux droits de l'enfant. L'évaluation pour mesurer l'effet tâche d'huile : 1754 personnes ont été approchées et impactées par leur pair (214) dans 08 marchés et quartiers environnants et 4 nouveaux marchés ont été sensibilisée soit 12/8 marchés 150%. Il faut également noter ici que la sensibilisation des chauffeurs de taxi-moto va exploser les statistiques de cette activité de tâche d'huile vue le pouvoir d'influence de ces derniers dans l'opinion publique.	L'activité d'évaluation n'avait pas été prévue dans le chronogramme initial. Aussi, elle a été nécessaire à mi-parcours afin de mesurer l'impact de l'activité avant la dernière phase. De plus, 4 nouveaux marchés sur demande conjointe des responsables de la Mairie et des comités de gestion desdits marchés nous ont permis d'étendre nos sensibilisations sur leurs territoires. Ainsi, au lieu de 480 participants initialement envisagés, 720 participants ont été directement sensibilisés dans les marchés.
		Indicateur 2 : 90% des parents/tuteurs et patrons impliqués dans ce projet endossent et soutiennent activement le développement professionnel des jeunes qui leur sont confiés	Chaque parent, tuteur et patron ou patronne impliquée dans le projet, reste très engagé. Soit un taux d'implication selon leur présence et disponibilité depuis le début du projet à ce jour, de 95% dans les activités liées à la formation de leurs enfants.	Existence de listes de présence et de photos
		Indicateur 3 : La majorité des habitants au Bénin a reçu – à travers les médias - au moins une fois une information qualifiée sur les droits de l'enfant pendant la durée du projet	Cette activité de façon générale est réalisée à 100%. Ce sont toutes les activités de réalisation, diffusion de spots radios et télévisés, d'émission inter actives sur des chaînes de radios communautaires et/ou locales et trois différentes télévisions. En plus des émissions, il y a aussi le mini film Sèna : réalisation et diffusion, des documentaires également diffusés sur les mêmes chaînes, les spots, enfin les affiches et les dépliants.	Aux vues des témoignages reçus et de tout ce qui a été fait jusqu'ici, il n'est guère prétentieux d'affirmer que notre taux d'audience et de visibilité ont largement augmenté et peuvent être estimés au minimum de la population atteinte (par nos campagnes de sensibilisation médiatique) à : - Radio = 4 500 000 personnes - Télévision = 3 500 000 personnes
		Indicateur 4 : Une consolidation de la synergie d'action et une harmonisation de la politique des OSC de défense et de promotion des droits de l'enfant sont atteints	Le plaidoyer a été une véritable occasion de synergie d'action et d'harmonisation pour que la politique des OSC de défense et de promotion des droits de l'enfant soit atteinte surtout en matière de jouissance des droits des enfants et adolescents en situation de vulnérabilité. Ainsi, du fait de la covid-19, les stratégies ayant favorisées la réorientation ont permis d'atteindre largement les objectifs de cette activité.	Cette activité a été une réussite grâce à impliqué les décideurs (Directeurs de services) de trois ministères fortement concernés par la mise en application efficace des droits de l'enfant au Bénin ; des communautés, des artisans, des conducteurs de taxis moto, les marchands et marchandes, les parents, les tuteurs et les enfants et jeunes adultes eux-mêmes.